N° 19
16.06.2011

Quick-Alert®

Stiftung für Patientensicherheit
Fondation pour la Sécurité des Patients
Fondazione per la Sicurezza dei Pazienti
Patient Safety Foundation

CIRNET®

Risques liés à l'utilisation des désinfectants incolores

Cas signalé à la Fondation pour la sécurité des patients:

«A l'occasion d'une ponction vasculaire chez un patient ayant une allergie connue à l'iode, la peau est désinfectée localement avec un désinfectant cutané incolore. Celui-ci a été préparé dans une coupelle transparente, avec des boules de coton, sur une surface de travail stérile. Après avoir désinfecté la peau du patient, la coupelle renfermant le désinfectant non utilisé est replacée dans l'angle supérieur gauche de la surface de travail stérile. Le patient est ensuite recouvert d'un champ stérile. Il est alors suffisamment prêt pour qu'on puisse effectuer l'anesthésie locale. Il se plaint d'une brûlure pendant l'anesthésie superficielle de la peau, ce qui n'est pas inhabituel et est souvent signalé par les patients. On attend ensuite que l'effet de l'anesthésie déjà réalisée se manifeste et que les tissus puissent alors être infiltrés plus en profondeur. Avant même d'avoir pu pratiquer une seconde infiltration de la peau, on constate l'apparition, le long de la région déjà infiltrée, d'une zone de 4x7 cm, siège de paresthésies, avec un centre blanc clair entouré d'un liseré rouge – ce qui correspond à un début de nécrose cutanée. Après avoir mesuré au millilitre près l'anesthésique local se trouvant dans la coupelle, il s'avère que celui-ci n'a pas encore été utilisé. Il est donc probable qu'environ 10 ml de désinfectant ont été accidentellement injectés en sous-cutané. L'alcool à 96 % qu'il contient a provoqué une nécrose cutanée.

Le patient est aussitôt informé de façon exhaustive de notre erreur et de notre responsabilité et nous lui présentons nos excuses. On fait appel à deux médecins de service de différentes disciplines. Il est alors décidé d'un commun accord d'exciser sur-le-champ la zone nécrosée afin de suturer immédiatement la plaie. Avec l'assentiment du patient, la lésion cutanée est photographiée; le service juridique de notre institution est immédiatement informé et contacte incontinent le patient afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense de ses intérêts. Toujours en accord avec le patient, contact est aussitôt pris avec ses proches et avec le médecin qui nous l'avait adressé.

Dans le cadre des mesures structurées d'assurance qualité des processus organisationnels, nous avons tiré diverses conséquences pour éviter qu'un tel incident se reproduise.»

Commentaires des experts:

Ce type de cas peut se produire en principe dans toutes les interventions invasives utilisant des liquides incolores conditionnés stérilement dans des coupelles et aspirés à partir de là dans une seringue. Dans les sets stériles pour ponction habituellement utilisés, on trouve la plupart du temps plusieurs coupelles identiques ou similaires qui contiennent, selon l'intervention envisagée, du NaCl à 0,9 %, un désinfectant cutané, un anesthésique local pour l'anesthésie cutanée et/ou un anesthésique local pour l'anesthésie locorégionale.

Les possibilités de confusion sont les suivantes:

→ Ponction de vaisseaux sanguins: lors de la ponction de veines ou d'artères, le désinfectant peut être confondu non seulement avec l'anesthésique local, mais aussi avec le NaCl à 0,9 %. Il est alors possible que le désinfectant soit

Recommandations:

- Les médicaments doivent toujours être prélevés dans les ampoules d'origine. Compte tenu du risque d'erreur, il est dangereux de les transvaser dans des coupelles avant de les aspirer dans une seringue !
- Transvaser les médicaments est également dangereux pour des raisons d'hygiène !
- Retirer les médicaments dont on n'a plus besoin (dans le cas présent, le désinfectant) de la surface de travail après usage. Tout autre médicament utilisé (anesthésique local) doit être aspiré devant l'utilisateur, le nom de la substance active lu à haute voix et contrôlé avec celui qui l'a préparé (principe des 4 yeux).
- Utiliser des désinfectants colorés pour la désinfection cutanée en cas d'injection de médicaments/liquides clairs juste après la désinfection.
- Les désinfectants colorés n'existant pas pour les muqueuses, on prêtera une attention particulière lorsqu'il s'agit de désinfecter ce type de tissus.
- Éviter les désinfectants incolores pour les prélèvements de sang capillaire ou veineux.
- En cas d'allergie à l'iode-povidone: les fabricants commercialisent également des désinfectants colorés sans iode-povidone.
- Ne faire assembler les sets de ponction pour CVC, CPD, etc. par le fabricant ou la pharmacie hospitalière qu'avec des désinfectants colorés.

N° 19
16.06.2011

Quick-Alert®

Stiftung für Patientensicherheit
Fondation pour la Sécurité des Patients
Fondazione per la Sicurezza dei Pazienti
Patient Safety Foundation

CIRRNET®

(suite des commentaires des experts)

injecté directement dans un vaisseau sanguin à l'occasion d'une ponction ou du rinçage de cathéters. Selon le vaisseau sanguin concerné, les pires conséquences sont à craindre (effet toxique central, sclérose du vaisseau, arrêt de la circulation dans des artères, etc.).

→ Anesthésie locorégionale: les différentes techniques d'anesthésie locorégionale donnent lieu à encore plus de possibilités de confusion. C'est ainsi que le désinfectant cutané peut à chaque fois être confondu avec :

- Du NaCl à 0,9 % pour ponction (par ex. anesthésie péridurale)
- Un anesthésique local pour anesthésie cutanée
- Un anesthésique local pour anesthésie locorégionale

L'instillation de désinfectants cutanés à proximité immédiate de nerfs peut provoquer des dégâts irréversibles par un processus de nécrose, ce qui peut conduire dans le pire des scénarios à une paraplégie (anesthésie péridurale par exemple). En cas de rachianesthésie, le désinfectant injecté pourrait même parvenir directement dans le canal de l'épendyme et provoquer probablement des dégâts massifs du SNC.

Recommandations:

- Lors de la commande de sets individuels auprès d'un fabricant, fournir auparavant à ce dernier les désinfectants et/ou les médicaments désirés (même d'un autre fabricant/fournisseur). Cela permet ainsi de conditionner ensemble des sets individuels avec des désinfectants colorés, des coupelles de différentes couleurs et divers médicaments de différents fabricants.
- OU BIEN: faire empaqueter les sets individuels avec les désinfectants et les médicaments souhaités par la pharmacie hospitalière.
- Les récipients renfermant les médicaments peuvent être désinfectés pour un usage aseptique et réutilisés ultérieurement.

← Désinfectant incolore
(exemple de set pour CVC)

Désinfectant coloré →
(exemple de set pour CVC)

Remarque:

Cette problématique a une importance qui dépasse le cadre régional. Merci d'en examiner la portée pour votre établissement et de veiller, le cas échéant en accord avec les organismes dont vous relevez, à ce qu'elle soit diffusée de manière ciblée et, si nécessaire, à un large public.

Ces recommandations ont été élaborées par le Dr Jürg Fuhrer, Helmut Paula, Marianne Gandon et la Fondation pour la sécurité des patients (Dr Olga Frank, Dr Carla Meyer-Massetti, Dr Marc-Anton Hochreutener), ainsi que par des experts externes spécialement consultés sur ce cas (Dr Enea Martinelli, Ursula Burri, Dr Thomas Bregenzer); elles ont été commentées par les membres du groupe de travail Qualité de la GSASA (Dr Johnny Beney, Laurence Cingria, Dr Peter Wiedemeier, Dr Markus Lampert, Dr Patrick Muff, Dr Marco Bissig, Dr Claudia Gräflein), et adoptées par le comité directeur du CIRRNET (Pr Dieter Conen, Dr Sven Staender, Dr Peter Wiederkehr, Dr Philippe Schumacher, Dr Marc-Anton Hochreutener, Dr Olga Frank).

Les présentes recommandations visent à sensibiliser et à soutenir les institutions de santé et les professionnels actifs dans le domaine de la santé pour l'élaboration de directives internes à leur établissement. Il incombe aux fournisseurs de prestations d'examiner les recommandations dans leur contexte local et de décider si elles revêtent un caractère obligatoire ou si elles doivent être modifiées ou rejetées. La forme spécifique et l'application à chaque cas selon les mesures de précaution applicables (en fonction des conditions locales sur le plan technique, entrepreneurial, légal, personnel et de la situation) relèvent exclusivement de la responsabilité des prestataires compétents.

Stiftung für Patientensicherheit
Fondation pour la Sécurité des Patients
Fondazione per la Sicurezza dei Pazienti
Patient Safety Foundation

GSASA